

1 LETTRE LXXXI  
2 De Québec, à son Fils, 30 août 1644 .  
3 Copie XVIIe : ParisB.N. ms. fr. 19 661, f° 105-107 .  
4 Impr.: V 442 (extr.); LS XXXI; R LIX ; J CVIII.  
5 Texte de B. N. ; sommaire de L.  
6

7 Elle luy donne des avis importans pour s'avancer dans la voye de la perfection. Eloge de l'Ordre  
8 et de la Règle de saint Benoist. Elle parle encore de son établissement en Canada, et de l'union  
9 des Religieuses des deux Congrégations.



11 Jhésus, Maria, josph

12 Mon très cher et bien-aymé Fils,

13 [...]

14 Vous demandez si nostre communauté est grande? Nous ne sommes que 8 de  
15 choeur et une converse, mais c'est beaucoup car il est question d'y unir des  
16 subjects de deux congrégations où la multitude des personnes ne feroit qu'apporter  
17 diversité de sentimens. C'est pourquoy, faut tascher d'affermir cette union qui est  
18 faite et grâce à Dieu signée des deux congrégations et de nous, par une voye de  
19 grâce tout extraordinaire<sup>1</sup>(6). Cette grande paix et union en laquelle nous vivons a  
20 desjà touché plusieurs personnes de grande piété en France, et donné sujet  
21 d'espérer l'union générale de (106v) toutes les Ursulines de France, divisées en  
22 diverses congrégations<sup>2</sup> (7) et par conséquent constitutions, mais sous une mesme  
23 règle et mesmes fonctions<sup>3</sup>(8). C'est une petite semence que Dieu fera fructifier en  
24 son temps, ainsy qu'on m'escrit icy de toutes parts; aussy en mes responses, je  
25 tasche de jeter quelques petits mots de ce grand bien à tous ceux que je pense y  
26 pouvoir en quelque chose coopérer<sup>4</sup>(9). Comme cette chose est très importante  
27 pour la gloire de Dieu et le bien de plusieurs, je vous prie de l'y recommander et en  
28 fais la mesme supplication à mes Rds Pères. Tout cecy néantmoins est une affaire  
29 de confiance, mon très cher Fils. Nous attendon par la première flotte nostre bulle  
30 de Rome<sup>5</sup> (10), nous avons desjà celles de nos deux Congrégations, mais il nous  
31 en faut encore une particulière pour ce país, comme nous y avons aussy des  
32 réglemens particuliers, d'autant qu'il y a quelque chose qui ne s'y peut pas  
33 accommoder à la façon de France: le climat, les vivres et autres circonstances y  
34 sont entièrement différantes. Ce n'est pas qu'on n'y puisse faire les choses selon les  
35 circonstances aussy parfaitement qu'en France, et ce, dans l'esprit de l'Ordre. Mon  
36 Fils, ça esté mon plus grand affaire depuis que je suis en Canada que notre

---

<sup>1</sup> L'union dont la Lettre LVIII avait déjà fait mention.

<sup>2</sup> En France, il y avait les Congrégations de Paris, de Bordeaux, de Dijon, de Toulouse, de Lyon, de Tulle, d'Arles et l'Association d'Avignon, cf. Mère DE POMMEREU, *Les Chroniques de l'Ordre des Ursulines*, I, 475 ss.; cf. également M. de Chantal GUEUDRÉ, *Histoire de l'Ordre des Ursulines en France, I, De l'Institut séculier d'Angèle de Merici à l'Ordre monastique, 1572-1650*, Paris, 1957, 291-312.

<sup>3</sup> Marie de l'Incarnation ne pensait sans doute qu'à l'identité d'observances et d'esprit dans l'indépendance des maisons, un peu comme la Visitation.

<sup>4</sup> Tout a disparu de cette correspondance avec les Ursulines de France

<sup>5</sup> Ces bulles ne furent pas accordées en l'absence d'un évêque au Canada, cf. V 579.

[Texte]

Extrait de Dom Guy Oury, *Marie de l'Incarnation, Correspondance*, Solesmes, Abbaye de Solesmes, 1971, p. 229-230

37 établissement actuel et nostre union. Car pour ce qui regarde l'estude de la langue  
38 et ce qui touche l'instruction des Sauvages, et d'enseigner à mes Sœurs ce que j'en  
39 ay pu aprendre avec la grâce de Dieu, cela m'a esté si délétable que j'ay plutost  
40 péché en l'aymant trop que d'envisager que cela m'a esté pénible. Voilà nos petites  
41 affaires, mon très cher Fils. Une autre fois, je vous en diray davantage.

42  
43 Ma nièce N.<sup>6</sup>(11) m'a escrit et fait dire par nos deux Mères qu'elle a dessein de me  
44 venir trouver<sup>7</sup>(12). Ne luy en mandez rien, crainte que nos Mères ne crussent que  
45 je la voudrois appeller à moy. Seulement, recommandez cela à Dieu, et si elle vous  
46 en escrit, vous luy respondrez selon que Dieu vous inspirera, sans faire mention de  
47 moy, sinon que je l'ayme comme ma propre fille. La vocation de Canada ne se doit  
48 pas regarder dans une affection naturelle, non plus que dans les trop grands  
49 empressements, mais bien dans une vraye et solide persévérance ; autrement les  
50 sujets qui y passeront n'y auront jamais de satisfaction (107 r), et n'y trouvant pas  
51 ce qu'ils s'attendoient, reprendroient bientost le chemain de France . Nous n'avons  
52 point encore reçu de novices à cause de cela. D'autres en ont renvoyé, ce qui est  
53 fascheux pour des filles<sup>8</sup>(13). C'est pourquoy, je craindrois que cette enfant ne se  
54 laissast prendre, dis-je, à une affection naturelle, car elle m'ayme comme sa mère.  
55 On m'a escrit qu'au fort de son affliction, elle m'appelloit comme si j'eusse esté  
56 auprès d'elle. Elle seroit bien trompée si elle estoit avec moy, car je la mortifierois  
57 plus qu'aucune autre, encore que je n'aye pas l'esprit de mortification.

58  
59 Il est temps que je finisse. Nous prions toutes pour vous. Nos Rds Pères vous  
60 aymant. Le Père Poncet vous escrit. La Mère Marie<sup>9</sup> (14) et Madame nostre  
61 fondatrice, laquelle m'oblige icy sans fin, [vous saluent]. Je salue tous mes Rds  
62 Pères, en qualité de leur très humble fille, à laquelle je les supplie ne point refuser  
63 la participation de leurs saints Sacrifices et prières. Adieu.

64

65 A Québec, le 30 d'Aoust 1644.

---

<sup>6</sup> Marie Buisson, alors postulante aux Ursulines de Tours (voir les lettres de 1643).

<sup>7</sup> Les deux Ursulines de Tours récemment débarquées à Québec.

<sup>8</sup> Allusion au cas de Mademoiselle Irwin dont parlent les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* (éd. JAMET, 42) ; cette jeune écossaise, venue de France en 1642 et entrée aussitôt comme postulante chez les Hospitalières, les avait quittées quelques mois plus tard ; elle devait leur revenir en 1657 et mourir religieuse en 1687 (*ib.*, 94, 231-232).

<sup>9</sup> La Mère Marie de Saint-Joseph.